



Photo: NRC / Christian Jeppsen, South Sudan.

NRC, courageux défenseur des droits des personnes déplacées

Strategie de NRC pour un plaidoyer mondial 2015 – 2017

CONSEIL NORVÉGIEN
POUR LES RÉFUGIÉS

NRC

Fondé en 1946, le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) est une organisation de défense des droits dont l'action est fondée sur le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'indépendance et d'impartialité. En 2014, NRC est intervenu dans des crises liées au déplacement de populations dans 26 pays et a dépêché plus de 500 experts dans une cinquantaine de pays.

NRC, courageux défenseur des droits des personnes déplacées

Le plaidoyer à l'échelle mondiale : notre stratégie pour 2015-2017

Le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) protège les droits des personnes déplacées et vulnérables en temps de crise. Nos programmes apportent l'assistance nécessaire pour répondre aux besoins humanitaires immédiats, prévenir de nouveaux déplacements de populations et contribuer à des solutions durables. Grâce à notre liste de réserve d'experts, nous intervenons en tant que partenaire stratégique de l'ONU ainsi que d'autres acteurs nationaux et internationaux à qui nous apportons notre expertise. Par nos actions de plaidoyer, nous nous mobilisons pour la défense des droits et la réalisation de solutions durables.

But et priorités : Toutes les actions de plaidoyer entreprises par NRC sont destinées à mettre en œuvre la vision «droits respectés – personnes protégées ». Notre objectif est d'influencer les politiques et les pratiques qui permettent de renforcer l'accès des personnes déplacées et vulnérables à la protection et à l'assistance. Nous sommes conscients que nous devons cibler nos efforts, c'est la raison pour laquelle nous allons continuer d'accroître notre expertise en nous concentrant sur les priorités suivantes au cours de la période stratégique 2015-2017*:

- 1 Protection :** Une amélioration notable de la sécurité et de la dignité des personnes déplacées et vulnérables
- 2 Réponse :** Une responsabilité accrue du système humanitaire envers les personnes déplacées et vulnérables
- 3 Droits :** Les personnes déplacées et vulnérables ont accès à l'éducation dans les situations d'urgence et leurs droits au logement, à l'accès et au contrôle de la terre ainsi qu'à la propriété sont respectés.

* Les priorités pour 2015-2017 ont été sélectionnées à partir de critères particulièrement importants pour NRC : 1) la possibilité d'une évolution positive pour les déplacés concernés, 2) l'existence d'un avantage comparatif ou d'une valeur ajoutée de NRC pour exercer une influence, 3) le lien entre le thème du plaidoyer et l'expérience opérationnelle de NRC, sa programmation et son expérience dans le domaine du déploiement d'experts, 4) le lien entre le thème et la mission de NRC, sa politique et ses engagements antérieurs, 5) le fait que le thème recouvre un domaine qui appelle une importante intervention humanitaire de la part d'organisations telles que NRC.



Déplacement: lors des différentes phases d'une crise, NRC défendra les droits des personnes déplacées et vulnérables. La recherche d'une vie en sécurité illustrée ici par des Syriens se rendant en Irak pour trouver refuge.

Photo: NRC/Christian Jepsen

APPROCHE :

NRC oriente ses actions de plaidoyer vers l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus vulnérables en temps de crise. Ces actions prennent la forme de consultations directes ou de déclarations publiques. Lorsque cela s'avère être la meilleure façon de soutenir les personnes déplacées et vulnérables et que cela ne risque pas de nuire à leur sécurité ou à celle de notre personnel, NRC se doit de dénoncer les violations par des interventions publiques.

INFLUENCER LES POLITIQUES PAR LES ACTIONS DE PLAIDOYER :

Les priorités et les messages que NRC manifeste à travers ses actions de plaidoyer reflètent l'expérience opérationnelle que l'organisation tire de ses programmes et de ses actions de déploiement sur le terrain. Au niveau local et national, le plaidoyer incombe principalement aux bureaux pays et aux bureaux régionaux. Si les sujets abordés nécessitent d'attirer l'attention des responsables au niveau global ils seront traités ainsi. Dans le cadre de ses activités de plaidoyer au niveau mondial, NRC s'emploie à influencer les responsables et les différents systèmes multilatéraux concernés. Ce type d'activités est directement piloté par le siège à Oslo et les bureaux régionaux à Addis-Abeba, Bruxelles, Dubaï et Genève. Outre son expérience opérationnelle, NRC apporte également des informations et des analyses sérieuses concernant les déplacements internes grâce au travail de son Observatoire des situations de déplacement interne (*Internal Displacement Monitoring Centre, IDMC*). Les priorités de NRC au niveau mondial peuvent aussi se décliner à l'échelon national et régional afin de renforcer l'action de plaidoyer vers un objectif plus particulier.

GROUPES CIBLES :

Les principaux groupes cibles correspondant à chaque priorité et objectif sont précisés dans les différents programmes de travail. Les gouvernements sont visés à la fois de manière directe et indirecte. Les organisations internationales, comme les Nations Unies et ses différentes agences et institutions, le Comité permanent interorganisations (IASC) et les organisations régionales telles que l'Union africaine et l'Union européenne, constituent d'importants groupes cibles. Les bailleurs de NRC, en particulier la Norvège, l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Suède et les Etats-Unis, sont à la FOIS DES PARTENAIRES ESSENTIELS ET DES GROUPES CIBLES POTENTIELS.

PRIORITÉ 1:

Protection: Une amélioration notable de la sécurité et de la dignité des personnes vulnérables

Objectif 1.1: NRC se mobilisera pour que les Etats et les acteurs non-étatiques armés assument la responsabilité qui leur incombe en vertu du droit international afin de garantir la sécurité et la dignité des personnes déplacées et vulnérables dans les zones qu'ils contrôlent.

Les messages clés de NRC :

- Tous les belligérants doivent assumer leur obligation de garantir le respect et la protection des populations civiles.
- Tous les Etats doivent se conformer aux normes et aux principes internationaux, en particulier le droit international humanitaire, les droits humains fondamentaux et les conventions relatives aux réfugiés, notamment le droit de chercher asile. Les Etats ont également l'obligation de fournir une aide au retour, à la réinstallation et à l'intégration locale constituant des solutions durables au déplacement.
- Les Etats et les acteurs non-étatiques armés qui exercent leur contrôle sur une zone doivent permettre aux populations civiles d'y circuler librement et d'avoir accès à une assistance. Ils doivent également autoriser les acteurs humanitaires à apporter de l'aide aux populations civiles.

Objectif 1.2: NRC s'emploiera à exercer son influence sur les politiques et les pratiques au niveau mondial et régional, afin qu'elles prennent en compte de façon adaptée les préoccupations liées aux déplacements résultant de catastrophes naturelles et des conséquences du changement climatique. NRC se mobilisera en faveur de la protection des personnes qui risquent d'être déplacées ou qui le sont déjà en raison de catastrophes naturelles ou des conséquences du changement climatique.

Les messages clés de NRC :

- Pour limiter et atténuer les risques de déplacement, il faut que les conventions et les autres systèmes régionaux sur le climat et les catastrophes naturelles prennent en compte les questions liées à la prévention et à la préparation des déplacements ainsi qu'à la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées.
- Les Etats et autres responsables doivent apporter leur protection et assistance aux personnes déplacées, ou risquant d'être déplacées, en raison de catastrophes naturelles ou des effets du changement climatique. Cette obligation ne relève pas seulement d'un impératif humanitaire, elle correspond aussi à une composante essentielle de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, à l'adaptation au changement climatique et à la planification du développement.
- Les autorités nationales et régionales ainsi que les Nations Unies doivent faire en sorte que les informations concernant les risques de catastrophes naturelles et le climat soient plus accessibles et mieux utilisables. Ils devraient intégrer ces informations dans des mécanismes d'alerte, de réaction rapide (notamment pour les évacuations) et de réduction des risques de catastrophes naturelles et de déplacement.

PRIORITÉ 2:

Réponse : Une responsabilité accrue du système humanitaire envers les personnes déplacées et vulnérables

Objectif 2.1: NRC se mobilisera pour que les parties en présence respectent les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'indépendance et d'impartialité et qu'elles garantissent la protection des personnes déplacées et vulnérables ainsi que leur accès aux programmes d'assistance.

Les messages clés de NRC :

- Les Etats et les acteurs non-étatiques armés doivent assurer aux acteurs humanitaires leur capacité d'apporter assistance et protection aux populations civiles vivant en situation de grande vulnérabilité.
- Afin d'avoir accès aux populations ayant le plus besoin d'assistance et de protection, les acteurs humanitaires doivent être en mesure d'intervenir sans que leur neutralité ne soit entachée par les circonstances politiques et les conditions des bailleurs.
- Les organisations humanitaires ont une responsabilité vis-à-vis des populations affectées et elles doivent veiller à porter assistance à celles qui sont les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre afin de leur fournir les services et la protection dont elles ont besoin.

Objectif 2.2: NRC se mobilisera pour que les interventions humanitaires mettent davantage l'accent sur l'amélioration de la sécurité et de la dignité des personnes déplacées et vulnérables, notamment en s'appuyant sur des mécanismes, des méthodes et des processus régionaux et internationaux.

Les messages clés de NRC :

- Le système humanitaire doit veiller à ce que les nouveaux protocoles ou structures humanitaires qui voient le jour soient conçus de manière à renforcer la capacité des personnes déplacées à vivre dans des conditions de sécurité et de dignité.
- Toutes les stratégies humanitaires devraient être fondées sur une évaluation des menaces et des vulnérabilités faisant peser des risques sur les populations civiles.
- La réponse des acteurs humanitaires doit refléter les priorités identifiées par les et renforcer leurs stratégies propres. Soutenir la capacité des populations affectées à se protéger elles-mêmes permet de limiter leur dépendance envers les acteurs extérieurs et contribue à la prévention de nouvelles crises en renforçant la résilience de ces communautés.
- Dans toutes les réponses qu'elle apporte, la communauté humanitaire doit renforcer la dimension de prévention et de réduction des risques.

PRIORITÉ 3:

Droits: Les personnes déplacées et vulnérables ont accès à l'éducation dans les situations d'urgence et leurs droits au logement, à l'accès et au contrôle de la terre et à la propriété sont respectés.

Lors de chacune des phases que traverse une crise, les droits des personnes déplacées et vulnérables risquent d'être bafoués. NRC ne peut répondre à chacune de ces violations, mais se concentrera en particulier sur les droits des enfants et des jeunes à l'éducation dans les situations d'urgence, ainsi que sur les droits au logement, à l'accès et au contrôle de la terre et à la propriété des personnes déplacées.

Objectif 3.1: NRC se mobilisera pour que les bailleurs et les acteurs humanitaires reconnaissent le caractère essentiel de l'éducation en tant que composante des politiques et des pratiques au niveau mondial et pour qu'ils lui allouent des budgets adaptés.

Les messages clés de NRC :

- Il faut reconnaître que l'éducation constitue une composante essentielle de l'assistance humanitaire, depuis la phase aiguë de la crise jusqu'à sa fin.
- Les bailleurs doivent intégrer l'éducation dans les stratégies humanitaires et allouer au moins 4% des budgets à l'éducation dans les situations d'urgence

Objectif 3.2: NRC se mobilisera en faveur du renforcement et de la mise en œuvre de politiques assurant que les centres d'apprentissage ne sont pas l'objet d'attaques militaires, de violence, d'utilisation à des fins militaires, d'exploitation et d'abus sexuels.

Les messages clés de NRC :

- Les Etats et les acteurs non-étatiques armés doivent se conformer aux principes humanitaires concernant la protection de l'éducation contre les attaques, l'utilisation ou l'occupation militaire.
- Les élèves doivent accéder à l'éducation sans crainte d'exploitation et d'abus sexuels.
- Une fois les lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés finalisées, les Etats et les acteurs non-étatiques armés devront y adhérer. Ils devront également intégrer ces lignes directrices au sein de leur législation nationale ou doctrine militaire.

Objectif 3.3: NRC se mobilisera en faveur des droits des personnes déplacées au logement, à l'accès et au contrôle de la terre et à la propriété, en accordant une attention particulière aux femmes déplacées et en œuvrant au renforcement des dispositions foncières dans ses activités d'assistance en matière de logement.

Les messages clés de NRC :

- Les droits des personnes déplacées au logement, à l'accès et au contrôle de la terre et à la propriété doivent être garantis de façon à ce que ces personnes soient protégées contre les expulsions forcées et contre un second déplacement.
- Les droits au logement, à l'accès et au contrôle de la terre et à la propriété relèvent avant tout de la responsabilité des gouvernements, mais ils constituent aussi un aspect essentiel de la programmation dans le domaine du logement et, d'une façon générale, de l'intervention humanitaire.



Éducation: NRC plaidera auprès des donateurs et des acteurs humanitaires en faveur d'une reconnaissance de l'éducation en tant que composante essentielle de l'intervention d'urgence. L'envie d'apprendre ici illustrée par des jeunes filles dans une école de Kaboul.

Photo: NRC/Ingrid Prestetun

- Les gouvernements et la communauté humanitaire doivent répondre aux difficultés auxquelles les personnes déplacées, en particulier les femmes, sont confrontées pour faire respecter leurs droits au logement, à l'accès et au contrôle de la terre et à la propriété, notamment en levant les obstacles à l'obtention des documents d'état civil lorsqu'ils sont nécessaires pour garantir la sécurité légale d'occupation.

Considérations particulières sur la mise en œuvre : NRC intègre la dimension du genre, de l'âge et de la diversité à l'ensemble de son travail. Cet aspect doit être intégré dans les travaux de recherche, les positions, les présentations, les interventions et les messages de NRC.

Représentation des personnes déplacées : NRC défend le principe de l'identification des besoins par les personnes déplacées elles-mêmes. C'est pourquoi NRC cherchera à faire participer les personnes déplacées aux activités entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie.

Temps et ressources : NRC empruntera une approche progressive afin de mettre en œuvre cette stratégie, en s'appuyant sur son expérience et ses activités de plaidoyer en cours. Les activités de mise en œuvre des objectifs de la stratégie seront détaillées dans des plans de travail distincts. La mise en œuvre d'activités de plaidoyer requiert des ressources humaines et financières adéquates et consacrées. A cette fin, NRC s'emploiera à mettre en place les ressources nécessaires au plaidoyer au cours de la période de mise en œuvre de la stratégie. Par ailleurs, NRC renforcera son analyse contextuelle et d'intervention, afin de maintenir sa position de défenseur crédible et courageux des déplacés. Après une analyse rapide en 2016, des propositions de révision de la stratégie seront formulées et considérées à la lumière des financements et des autres ressources disponibles.

Suivi et évaluation: La Stratégie pour un plaidoyer mondial sera renforcée par un système de suivi et d'évaluation qui permettra d'examiner les progrès de NRC dans la réalisation de ses objectifs de plaidoyer, d'apporter les ajustements nécessaires en fonction de l'évolution des contextes d'intervention et d'identifier les besoins de formation. Ce système s'appuiera sur des indicateurs, des outils et des sources d'informations recueillies et analysées à l'aune des objectifs fixés. Il comprendra des révisions après action qui seront réalisées lors de moments clefs ainsi que, selon les besoins, d'autres outils de suivi des résultats.



CONSEIL NORVÉGIEN POUR
LES RÉFUGIÉS